

2024 / N°128

Le Petit Echo

Votre Bulletin d'Informations

FEVRIER



Secrétariat : secretariat@givenchylesslabassee.fr – Maire : mairie@givenchylesslabassee.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée »

Site internet : givenchylesslabassee.fr



Permanences de la mutuelle pour tous

Votre commune propose une mutuelle !
Pour tout savoir sur cette mutuelle dédiée, des permanences sont organisées au plus proche de chez vous.



Prenez rendez-vous en flashant ce QR Code
ou par téléphone au

0 809 546 000
Service gratuit + prix appel



En Avril 2023, la Commune a conclu une convention avec la mutuelle Just afin de proposer une complémentaire santé à tarifs négociés pour les habitants de Givenchy-les-La Bassée aux fins de lutter contre l'inégalité d'accès aux soins. Pour Givenchy, 14 bénéficiaires ont souscrit à une offre de mutuelle. 40 % n'étaient pas couverts. Il est toujours possible de prendre rendez-vous

avec un conseiller à l'occasion de permanences en appelant au numéro qui figure sur l'image ou par mail à <https://www.just.fr/nos-agences>

Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux le 19 janvier dernier, la Commune se voit dotée d'un nouveau site internet consultable à l'adresse suivante : givenchylesslabassee.fr. Il est en cours de finalisation et régulièrement alimenté en informations. Une fiche contact est disponible sur le site pour tout renseignement et toute information que vous souhaiteriez y voir figurer.



Formation outils informatiques

Suite à la consultation concernant la proposition de mise en place de formations dans le domaine des outils informatique, force est de constater qu'un grand nombre d'entre vous a souhaité en bénéficier. Une réunion publique est donc prévue **le jeudi 29 février 2024, à 10h00, à la salle des fêtes**. Monsieur Stéphan Klêmesiak, formateur numérique, animera cette réunion et organisera le planning des formations qui seront données ultérieurement.

Opération de broyage de végétaux

En partenariat avec la Municipalité ou sous l'impulsion du GIPAL, un service de broyage de végétaux va être mis en place.

En effet, la collecte en porte à porte des déchets végétaux effectuée par les services de la CABBALR est arrêtée entre novembre et avril. Les déchets issus de la taille des arbres et arbustes doivent, soit être acheminés vers la déchetterie ou stockés à domicile.

Les membres du GIPAL seront donc présents le samedi 06 mars 2024 de 09h00 à 12h00 sur le terrain de foot, rue de la Source.

Nous espérons que ce service apportera entière satisfaction. Tous les détails de cette opération vous ont été transmis dans votre boîte aux lettres. Nous vous demandons de respecter toutes les règles de prudence.



CVE : Centre de Valorisation Energétique



La destruction des anciens bâtiments, vieux de 50 ans, sur le site de Labeuvrière a commencé pour accueillir le futur CVE. Il s'agit là du plus grand projet de l'agglo qui a été voté par les élus communautaires en 2021.

Les matériaux des anciens bâtiments vont être recyclés à 84% pour de nouvelles constructions et 8% seront réemployés. 2 mois seront nécessaires pour faire place nette. Le nouvel équipement sera plus moderne, plus petit aussi, passant de 120 000 tonnes à 100 000 tonnes de capacité car l'objectif reste toujours de réduire les déchets de 15% sur l'agglo à l'horizon 2030. Le montant de ce projet s'élève à 150 millions d'euros dont 50 financés par l'agglo. 200 ouvriers devraient y travailler pendant 3 ans. L'agglo continue de s'engager à maintenir la TEOM (**T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères), à zéro pour les habitants du territoire.

Nous sommes toujours à la recherche de signaleurs pour sécuriser le parcours cycliste des 100 communes qui doit traverser notre village le 2 mars prochain aux alentours de 13h00. Si vous souhaitez contribuer à la réussite de cet évènement, il vous suffit de vous rapprocher des services administratifs de la mairie au 03-21-63-75-60. Seule obligation : être titulaire du permis de conduire.



Nous avons besoin de 12 signaleurs. Au moment de la rédaction de cet article, seuls 2 se sont portés volontaires.

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

Les élections européennes approchent.

Vous le savez probablement, nous allons voter le 9 juin prochain pour élire nos députés au parlement européen.

Pour pouvoir voter, il faut être de nationalité française, disposer de ses droits civiques, être majeur et être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales se fait automatiquement pour les jeunes majeurs ayant réalisé leur recensement citoyen auprès de la Mairie à partir de leurs 16 ans.

Au cas où vous ne seriez pas inscrit sur les listes, vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour le faire. Les démarches se font directement en Mairie. Vous avez également la possibilité de vous inscrire en ligne.

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 29 février à 19h00 en Mairie. La séance étant publique, chaque citoyen peut y assister. A l'heure où nous rédigeons cet article, l'ordre du jour n'est pas encore connu.